



*Signataire : Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 16 août 2024*

## **Question écrite urgente**

**Noyades dans le Rhône : l'Etat prendra-t-il enfin ses responsabilités ?**

Depuis 2010, le secteur de la Jonction a été développé par la Ville et le canton. Lors de la belle saison, la fréquentation des bords du Rhône bat des records et l'on dénombre jusqu'à 3000 personnes qui s'y baignent le week-end. Les aménagements à la disposition des baigneurs tendent à faire oublier la dangerosité de la nage en eau libre, activité statistiquement à peine moins dangereuse que l'alpinisme et les randonnées en montagne. Le Rhône cache bien ses dangers avec notamment des variations soudaines de débit lorsque les vannes du barrage du Seujet sont ouvertes, des changements de température à cause de l'Arve, ou encore des branches et des obstacles cachés sous la surface de l'eau.

En novembre 2022, le Grand Conseil adoptait à l'unanimité la résolution 973 « pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre ». Une des invites adressées au Conseil d'Etat lui demandait précisément de « s'assurer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, qu'un concept de sécurité tienne compte de l'augmentation de la fréquentation sur le site (secteur délimité et contrôlé) ».

Il faut observer qu'au cours de cette année, la brigade de la navigation de la police et le service d'incendie et de secours (SIS) ont déjà effectué 37 interventions, dont le nombre s'élève généralement à quarante par an. Le plus dramatique étant les huit décès à déplorer sur le lac et les cours d'eau genevois. Malheureusement, malgré le succès des installations invitant à la baignade dans le Rhône, la surveillance de ces lieux reste pratiquement inexistante, à la différence des bassins de natation, même provisoires, qui disposent de surveillants de bassin. Une plus grande sécurité pour les

baigneurs et les nageurs pourrait être obtenue avec la mise en place d'équipes de volontaires SIS formés, présentes la journée entre les mois d'avril et de septembre.

Dans notre canton surdensifié, des étés toujours plus chauds inciteront la population à fréquenter les installations au bord du Rhône et à s'y baigner pour y rechercher de la fraîcheur. Espérons que cette activité encouragée par la Ville et le canton puisse s'exercer dans de meilleures conditions de sécurité.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Comment le Conseil d'Etat a-t-il appliqué à ce jour la résolution 973 ?***
- 2) *Est-ce que l'Etat entend mettre en place un vrai concept de sécurité avec des équipes de surveillance composées notamment de volontaires du groupement SIS ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.